



Concertation préalable du 4 janvier au 20 mars 2022

Conférence de presse du 4 janvier 2022

DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse :

Préfecture de la Vienne
Bureau de la communication interministérielle
Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr

Préfecture de la Haute-Vienne
Bureau de la communication interministérielle
Mél : pref-communication@haute-vienne.gouv.fr

Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine
Bureau de la communication interministérielle
Mél : pref-communication@girond.gouv.fr

Une concertation à la rencontre de tous

Le cadre : une concertation préalable avec garants

Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre chargé des transports, a saisi le 9 juillet 2021 la commission nationale du débat public (CNDP) en vue de statuer sur les modalités de la concertation avec le public sur le projet d'autoroute Poitiers-Limoges.

La commission nationale du débat public a décidé le 1er septembre 2021 d'organiser une concertation préalable au titre de l'article L.121-9 du Code de l'environnement.

Elle a désigné en septembre 2021 trois garants chargés d'assurer la sincérité et le bon déroulement de la concertation. Le dispositif de concertation et les documents d'information ont été conçus par l'État en étroite collaboration avec eux. La commission nationale du débat public les a validés.

Les trois garants, Mme Kasia CZORA, Mme Sylvie HAUDEBOURG et M. Jean-Daniel VAZELLE, participeront à l'ensemble des réunions de concertation. Pendant toute la durée de la concertation, le public peut s'adresser directement à eux aux adresses suivantes :

kasia.czora@garant-cndp.fr

sylvie.haudebourg@garant-cndp.fr

jean-daniel.vazelle@garant-cndp.fr

Le souhait : élargir le débat

L'État et la commission nationale du débat public ont convergé vers l'importance d'instaurer un débat aussi large que possible. Au-delà du projet d'autoroute, la concertation abordera l'ensemble des questions de déplacement entre Poitiers et Limoges : pourquoi se déplace-t-on ? Quels sont les enjeux et les équilibres économiques ? Quels modes de transports alternatifs ? Quels effets sur l'environnement ? ...

Un site internet pour tout centraliser

www.autoroute.poitiers-limoges.fr. Il rassemble tous les documents relatifs au projet et permet aux visiteurs de s'exprimer au travers d'un formulaire d'expression. Il permet de s'inscrire aux ateliers de concertation et d'accéder aux réunions retransmises en direct.

Des documents sur tout le territoire

Les 63 communes du périmètre de concertation mettent à disposition du public le dossier de concertation et des brochures de présentation du projet. Ces brochures sont également disponibles aux sièges des 7 intercommunalités concernées par la RN147.



Plusieurs moyens de s'exprimer

- **2 assemblées des territoires** (Montmorillon et Peyrat de Bellac) et **2 amphis du débat** (Poitiers et Limoges) permettront l'interaction entre les porteurs du projet, des acteurs locaux et le public.
- **5 ateliers thématiques** et **2 réunions de partage** seront consacrés aux sujets spécifiques (agriculture, environnement, mobilité et économie). Un atelier s'ajoutera sur un thème fixé en réponse aux questions soulevées lors de l'assemblée des territoires d'ouverture.
- **5 permanences** organisées en marge des ateliers thématiques, **5 débats mobiles** dans l'espace public et **une émission spéciale organisée avec France Bleu Poitou et France Bleu Limousin**.

		JANVIER	
		Date	Horaires
	04	Ouverture de la concertation et de la plateforme d'expression	
	11	ASSEMBLEE DES TERRITOIRES DE LANCEMENT	18h Espace Gartempe Rue des écoles, MONTMORILLON (86) 
	20	Amphi-débat étudiants	16h Université de Poitiers, amphi 600 Rue Jean Carbonnier, POITIERS (86)
	25	Emission spéciale sur France Bleu Limousin et France Bleu Poitou	6h-9h 87.6 à Poitiers, 92.5 à Chateauponsac, 103.3 à Châtelleraut, 103.5 à Limoges, 103.9 à Saint-Léonard-de-Noblat
	25	Permanence d'information	15h Salle du Trait d'Union Place de l'Eglise, NANTIAT (87) 
		Atelier agriculture	18h
	26	Permanence d'information	15h Salle polyvalente Jacques Brel Rue du Commandant Barlier, VAL D'OIRE ET GARTEMPE (87) 
		Atelier environnement	18h
	27	Permanence d'information	15h Salle Michel Maupin 16 Rue du Quai, LUSSAC-LES-CHATEAUX (86) 
		Atelier mobilités	18h
	02	Permanence d'information	15h Salle des fêtes 15, rue de la Maison Rouge, MOULISMES (86) 
		Atelier économie	18h
	03	Permanence d'information	15h Salle des Grassinières Espace des Grassinières, SAVIGNY-LEVESCAULT (86) 
		Atelier complémentaire	18h
	10	Amphi-débat étudiants	16h Université de Limoges, amphi Vareille 39, rue Camille Guérin, LIMOGES (87)
	MARS	01	Réunion publique de partage « Agriculture & environnement » 18h Salle polyvalente Rue des écoles, NIEUIL L'ESPOIR (86) 
		02	Réunion publique de partage « Économie et mobilités » 18h Centre culturel de Couzeix Allée Maurice Genevoix, COUZEIX (87) 
		10	ASSEMBLEE DES TERRITOIRES DE CLOTURE 18h Foyer club polyvalent Rue de la Colline, PEYRAT-DE-BELLAC (87) 
	20	Clôture de la concertation et de la plateforme d'expression	

+ 5 DÉBATS MOBILES, à la rencontre du grand public : Le 20 janvier à Poitiers, le 2 février à Saint-Bonnet-de-Bellac, le 3 février à Lussac-les-Châteaux, le 10 février à Limoges et le 26 février à Bellac.



= Participation possible en visioconférence



= Inscription obligatoire

Les modalités d'organisation des réunions sont susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire. Rendez-vous sur www.autoroute.poitiers-limoges.fr pour tous les détails et les dernières informations.

Pourquoi un projet d'autoroute entre Poitiers et Limoges ?

La RN147 est un axe peu performant qui fait figure d'exception en Nouvelle-Aquitaine. Alors qu'une majorité des préfectures de départements de notre région sont reliées par des 2x2 voies (autoroutes ou routes express), la RN147 demeure sur la quasi-totalité de ses 110 km un axe bidirectionnel (2 voies sans séparation). Cette situation a conduit les acteurs locaux à solliciter un aménagement global, ce qui aboutit aujourd'hui à une concertation sur un projet d'autoroute.

Pour réduire la durée des trajets

1h44 sont nécessaires pour parcourir la RN147 sur les 110 km séparant la liaison nord-est de Poitiers à la RN520 au nord de Limoges. Du centre de Poitiers à celui de Limoges, il faut compter 2h04, ce qui en fait le trajet de préfecture à préfecture le plus lent de Nouvelle-Aquitaine, avec une moyenne de 60 km/h. En cause : une vitesse limitée à 80 km/h, un parcours sinueux où il est difficile de doubler et plusieurs traversées de bourgs.

Vitesse moyenne de l'itinéraire



Temps de parcours de centre à centre entre diverses préfectures de Nouvelle-Aquitaine

Pour diminuer le risque d'accidents

La RN147 présente un risque d'accidents trop élevé. Les accidents y sont trois fois plus fréquents que sur la RN141 et la RN145.

Un aménagement global permettrait de supprimer les carrefours et les traversées de bourgs, tout en facilitant les dépassements.



Pour soulager les bourgs traversés

La RN147 traverse 7 bourgs, du nord au sud :

- Mignaloux-Beauvoir ;
- Lhonnaizé ;
- Lussac-les-Châteaux,
- Moulismes ;
- Saint-Bonnet de Bellac ;
- Berneuil ;
- Hameau de Conore à Peyrilhac.

Ces traversées de bourg sont à l'origine d'accidents et de ralentissements et source de nuisances pour les riverains. Pour autant, la RN147 peut aussi constituer un enjeu économique pour les commerces à destination des usagers (restaurants, stations-services...).



La RN147 dans l'entrée de Moulismes

Les opérations conduites par l'État sur la RN147

Depuis plusieurs années, l'État investit pour l'aménagement de l'itinéraire Poitiers-Limoges. Cette volonté se traduit encore par plusieurs projets destinés à traiter les points noirs de congestion et de sécurité.

La déviation de Bellac

Mise en service en 2007 et 2008. Route à 2 voies sans séparateur avec des créneaux de dépassement sur 10 km. La déviation permet d'éviter la traversée du bourg de Bellac par les véhicules en transit.

La déviation de Fleuré

Mise en service en 2011. 2 x 2 voies sur 7,6 km.



Déviation de Bellac

Cinq projets programmés au contrat de Plan Etat-Région (2015 - 2022)

RN 147 - Aménagement de l'entrée sud-est de Poitiers à Mignaloux-Beauvoir

Objectifs : diminution de la congestion ; amélioration de la sécurité routière et du cadre de vie

Coût : entre 79 et 172 M€, estimé à 130 M€ en valeur médiane

Travaux : modalités et calendrier pas encore définis

RN 147 - Déviation de Lussac-les-Châteaux

Objectifs : amélioration de la sécurité routière et du cadre de vie ; fiabilisation des temps de parcours

Coût : 143 M€ TTC

Travaux : à partir de 2022

RN 147 - Aménagement de créneaux de dépassement au sud de Bellac

Objectifs : amélioration de la sécurité routière ; fiabilisation des temps de parcours

Coût : 14 M€ TTC

Travaux : à partir de 2022

RN 147 - Aménagement à 2x2 voies au nord de Limoges

Objectifs : amélioration de la sécurité routière et du cadre de vie ; fiabilisation des temps de parcours

Coût : environ 100 M€

Travaux : à partir de 2023

RN 520 - Aménagement du contournement nord de Limoges entre l'A20 et la RN147

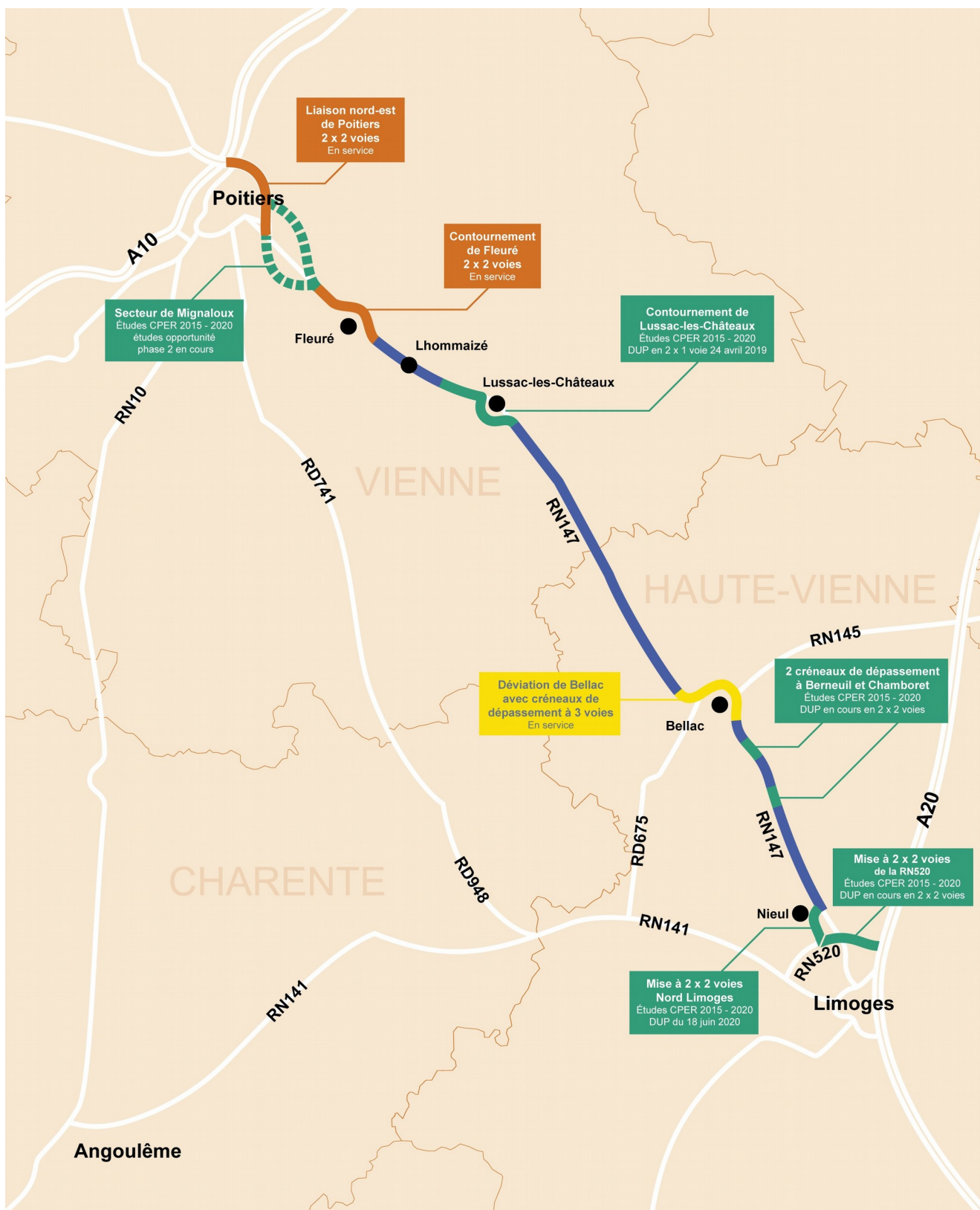
Objectifs : requalification environnementale, amélioration de la sécurité routière et diminution de la congestion.

Coût : environ 80 M€

Travaux : à partir de 2026

La réalisation de ces projets sécurisera l'itinéraire et diminuera le temps de trajet sur la RN147 : pour les véhicules légers, il passerait de 1h44 à 1h31 ; pour les poids lourds, il passerait de 1h44 à 1h36.

La carte localise l'ensemble de ces aménagements.



Carte des aménagements réalisés et programmés au Contrat de plan Etat-Région

Le projet soumis à la concertation

La concertation s'appuie sur l'étude de concessibilité (2018 - 2020) qui a conduit à l'élaboration d'un scénario autoroutier de référence.

Les grandes lignes du projet d'autoroute

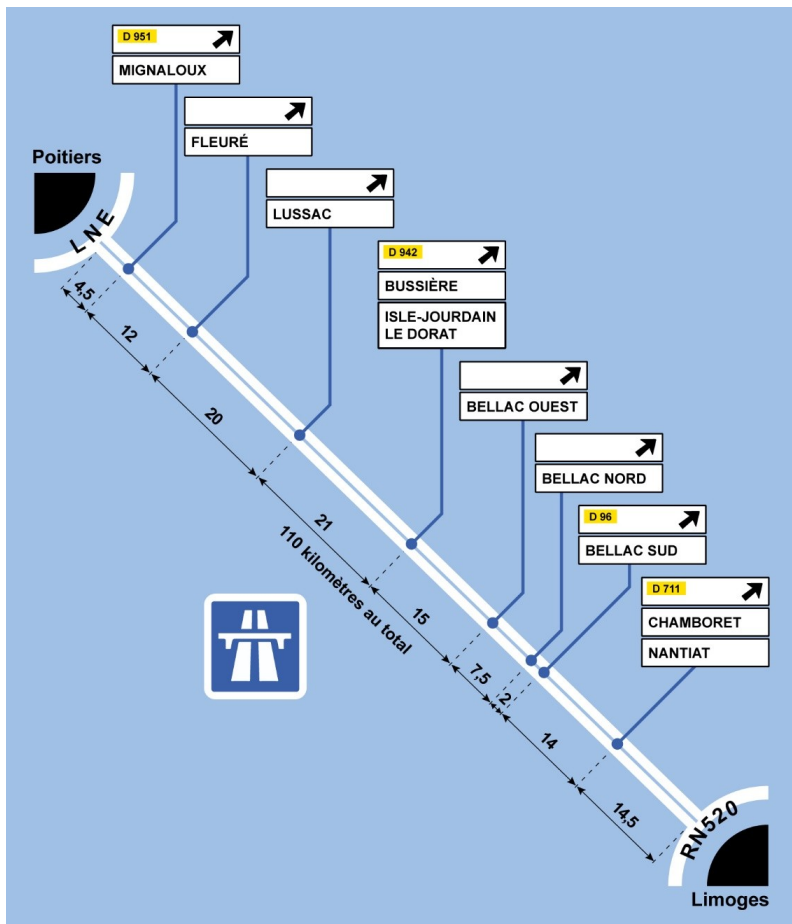
- 2x2 voies à 130 km/h
- 8 échangeurs
- Un système de péage fermé fonctionnant en « flux libre »
- 11 ouvrages d'art à 2x1 voie

Localisation

Une aire d'étude de 2,5 km de part et d'autre de la RN147 a fait l'objet d'études pour localiser les principaux enjeux humains et environnementaux. Sur cette base, un fuseau de passage indicatif a été défini. Si le projet est confirmé, c'est dans ce fuseau que seront recherchées les variantes de tracés.

Calendrier

En tenant compte des différentes phases d'étude, de concertation et d'instruction, un projet d'autoroute pourrait aboutir à l'horizon 2030.



Le péage : quelle hypothèse de travail ?

Les hypothèses retenues par l'État pour étudier la faisabilité technique et économique du projet s'appuyaient sur un tarif au kilomètre de 0,13 € TTC pour les véhicules légers et de 0,20 € HT pour les poids lourds, soit pour la totalité de l'itinéraire Poitiers-Limoges de 14 € TTC pour les véhicules légers et 22 € HT pour les poids lourds.

Un coût total du projet d'autoroute estimé à 1 014 millions d'euros TTC

L'investissement public dans le projet pourrait varier entre 449 et 771 M€, sous la forme d'une subvention d'équilibre versée par l'État et les collectivités.

51 minutes gagnées pour les véhicules légers *

Pour les poids lourds, le gain de temps serait de 29 minutes.

*depuis la liaison nord-est de Poitiers jusqu'à l'échangeur avec la RN520 en Haute-Vienne.



Un scénario alternatif : pourquoi et comment ?

Zéro péage

Le scénario alternatif étant par hypothèse réalisé par l'État et financé à 100 % par l'État et les collectivités, la RN 147 continuerait d'être exploitée par l'État, sans péage pour les utilisateurs.

Description du scénario alternatif

Avec un coût plus réduit, ce scénario alternatif permettrait de traiter deux sections prioritaires :

Poitiers / Lussac-les-Châteaux

Le premier tiers du parcours correspond au périmètre d'attractivité de Poitiers avec un trafic important. Il ferait l'objet d'un aménagement en tracé neuf à 2x2 voies (vitesse maximale de 110 km/h) entre Poitiers et Lussac. La déviation de Lussac-les-Châteaux, serait aménagée à 2x1 voie, comme cela est déjà prévu.

Bellac / Limoges

La proximité de Limoges génère un trafic élevé sur ce tiers du parcours. Un aménagement en tracé neuf à 2x2 voies (vitesse maximale de 110 km/h) serait réalisé. La déviation de Bellac serait modernisée et mise à 2x2 voies, à l'exception d'une section de 6,3 km entre Berneuil et Chamboret qui ne serait pas aménagée.

